

Histoire : Le blason de la commune de Jalhay



1. Auteur du blason :

L'auteur du blason communal est monsieur **Fernand Brose**, habitant à Sassor au n°64 à 4910 Theux.

Graphiste de formation, Fernand Brose, **maître graveur - enlumineur** (personne qui peint ou dessine à la main pour illustrer un texte, un manuscrit) - **héraldiste** (personne qui étudie la science du blason, des armoiries, des armes), exerce son art depuis plus de quarante-cinq ans au service des plus grands.

Premier prix avec grande distinction, cours supérieurs Arts graphiques, Académie Royale des Beaux-Arts de Liège.

Prix « Marie » en 1966, puis, professeur d'Arts appliqués pour les sections supérieures de Gravure - Ciselure de l'École d'Armurerie de la ville de Liège.

En 1992, il reçoit le titre et l'insigne d'honneur d'or des Lauréats du travail de Belgique et, est nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold II.

Fernand Brose a actuellement à son actif un peu plus de 28 000 gravures héraldiques sur chevières. Toutes ses enluminures sont exécutées sur véritable parchemin et les ors (en poudre ou à la feuille).

2. Qu'est-ce qu'un blason communal ?

Un blason communal est un ensemble de ce qui compose l'écu armorial d'une commune, c'est-à-dire une sorte de bouclier où sont représentés les emblèmes d'une commune.

3. Description du blason :

Le diplôme original réalisé pour Rodolphe Sagehomme (ancien bourgmestre de notre commune), qui est d'ailleurs illustré par le sceau et blason communal, est affiché dans la salle du conseil à la maison communale de Jalhay.

Description du blason communal :

- 1) de sable à la bande d'argent accompagnée de deux étoiles à six rais (pointes) d'or ;
- 2) d'argent à un perron (de Liège) formé d'une colonne posée sur trois degrés et sommée d'une pomme de pin surmontée d'une croix ;
- 3) le tout d'azur et posé sur une terrasse au naturel, chargée de cinq feux d'essartage de gueules (couleur rouge) posés 3 et 2 ;
- 4) l'écu (bouclier) placé devant saint Lambert mitré tenant de la main droite un livre ouvert et de la main gauche une crosse épiscopale (qui appartient à l'évêque), le crosseron à l'intérieur, le tout d'or.

4. Choix des éléments du blason :

La décision de doter la commune de Jalhay d'armoiries (emblèmes de familles nobles, de villes,...) a été prise après la fusion des communes qui a été effective le 01/01/1977.

La volonté des autorités communales était de retrouver sur ces armoiries des signes distinctifs des deux entités avant la fusion des communes de Jalhay et de Sart.

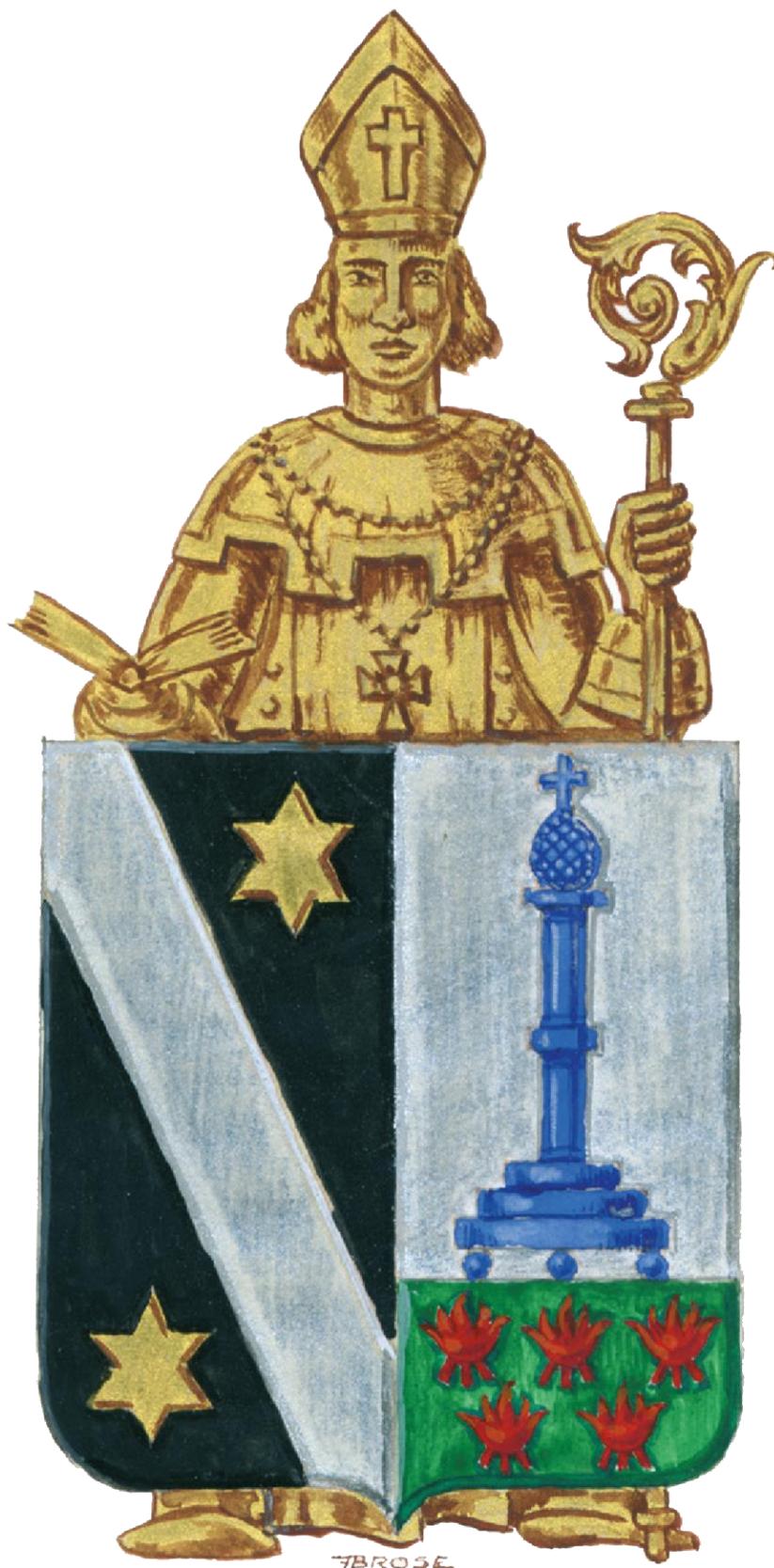
Le résultat final est donc la juxtaposition d'éléments propres aux deux entités.

Pour la moitié de gauche, le blason de la famille de Lantremange (seigneur) qui a régné sur le territoire de Jalhay.

Pour la moitié de droite, le symbole des libertés accordées à la commune de Sart, son perron et des petits feux qui symbolisent l'essartage (action d'arracher le bois et les broussailles d'une terre pour la défricher, la rendre cultivable ; on brûle le bois qui n'est pas récupérable et on répand la cendre afin de fertiliser le sol).

Le religieux en arrière-plan étant saint Lambert, patron de la paroisse et de l'église de Sart.

Histoire : Le blason de la commune
de Jalhay (document)



Blason de la commune de Jalhay, F. BROSE, 1977.

1939

1989



M **ERA**
à Rodolphe
Sagehomme

notre **M**ayeur,
pour son devouement inlassable au service de la
Commune de Jalhay.

Au nom de la population de Jalhay-Sart,
nous lui exprimons toute notre admiration
pour son œuvre accomplie.

Depuis 50 ans, il se consacre avec simpli-
cité, discrétion et compétence aux problèmes
de la vie communale.

Puisse ce parchemin être le témoignage de
notre reconnaissance et de notre gratitude
envers celui qui, pour sa Commune, est un grand

SERVITEUR

Le Conseil communal de Jalhay, J. Fransolet, L. Deblon - Marguet,
J.-P. Heunders et J. Collard, échevins,
A. Bragard, J. Scheen, M. Fransolet, P. de Leuze, J. Jacquemin, P. Massin,
R. Ancion, E. Fransolet, A. Pitz, E. Herman, R. Zonderman, et
P. Charlier, conseillers, Le Secrétaire communal, M. Boulanger,